Pendant les horaires d'ouverture du laboratoire d'ACP du lundi au vendredi de 8h30 à 18h :

- Prélèvements transportés par coursier (hors examen extemporané) :

Durant les horaires d'ouverture du laboratoire, tous les examens d'ACP sont communiqués au niveau du passe- plat. Le coursier émarge le tableau sur le classeur au niveau du passe-plat en notant son nom, la date et l'heure de passage.

- Examen extemporané transporté par coursier (pochette bleue) :

Le coursier dépose le prélèvement au niveau du passe-plat de l'ACP en prévenant l'agent à l'accueil de l'ACP.
En cas d'absence d'agent, le coursier appelle l'agent d'ACP de garde au 07-62-35-20-34 (affiche au niveau du passe-plat).
Le coursier émarge le tableau sur le classeur au niveau du passe-plat en notant son nom, la date et l'heure de passage.

- Examen extemporané transporté par les pneumatiques (pochette bleue) :

Prélèvements non éligibles aux pneumatiques : volume du prélèvement trop important, LCR, en cas de panne.
Pour les examens extemporanés épinglés sur une plaque de polystyrène, le chirurgien ou l'IBODE s'assure du nombre suffisant d'aiguilles afin d'éviter que le prélèvement ne soit détaché.

- Aucun dépôt ne doit être réalisé au niveau de la borne d'accueil du PURR durant les heures d'ouverture du laboratoire d'ACP.

En dehors des heures d'ouverture du laboratoire d'ACP :

Les prélèvements sont déposés à la borne d'accueil du PURR. Les agents du PURR déposent les prélèvements non fixés au réfrigérateur et laissent les prélèvements fixés à température ambiante dans la bannette dédiée au laboratoire d'ACP. L'agent d'ACP range la bannette dédiée à l'ACP durant la journée.
Les liquides céphalo-rachidiens (LCR) sont centrifugés par la plateforme du PURR. Les prélèvements et les lames sont récupérés le lendemain ou le lundi par les agents de l'ACP.